

MUNICIPALITÉ DE KIAMIKA

À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Kiamika tenue le 11 avril 2016, au lieu ordinaire des séances, à 20 h 00, sont présents : Mesdames et Messieurs les conseillers Diane Imonti, Robert LeBlanc, Raymond Martin, Denis St-Jean, Julie Goyer et Mélanie Grenier, formant quorum sous la présidence du maire Christian Lacroix.

Assistance : Deux (2) personnes.

La secrétaire-trésorière/directrice générale, Josée Lacasse, est présente.

Il est ordonné et statué ce qui suit :

2016-04-117

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Julie Goyer, appuyé par Denis St-Jean et unanimement résolu d'ouvrir la séance. Il est 20 h 00.

ADOPTÉE

2016-04-118

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Raymond Martin, appuyé par Julie Goyer et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour en laissant le varia ouvert.

ADOPTÉE

2016-04-119

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 MARS 2016

Il est proposé par Denis St-Jean, appuyé par Mélanie Grenier et unanimement résolu que les minutes de la dernière séance ordinaire tenue le 14 mars 2016 soient adoptées telles que reçues et inscrites.

ADOPTÉE

2016-04-120

RAPPORT AU CONSEIL - DÉLÉGATION DE POUVOIRS

Il est proposé par Julie Goyer, appuyé par Denis St-Jean et unanimement résolu d'accepter pour dépôt le rapport de la secrétaire-trésorière/directrice générale adjointe, en date du 5 avril 2016, relativement aux dépenses autorisées pour la Municipalité de Kiamika et le Comité touristique de Kiamika pendant la période du 29 février 2016 au 31 mars 2016, au montant total de 4 615,48\$ en vertu des dispositions contenues au règlement de délégation de pouvoirs no R-169.

ADOPTÉE

2016-04-121

RAPPORT SUR L'OUVERTURE DES SOUMISSIONS POUR L'ACHAT D'ENROBÉS BITUMINEUX DE TYPES EB-10S ET EB-14

Il est proposé par Julie Goyer, appuyé par Denis St-Jean et unanimement résolu d'accepter pour dépôt le rapport sur l'ouverture des soumissions pour l'achat d'enrobés bitumineux de types EB-10S et EB-14 (projet AOI-16-03-01), tel que rédigé par la secrétaire-trésorière/directrice générale adjointe, en date du 7 avril 2016.

ADOPTÉE

2016-04-122

COMPTES

Il est proposé par Julie Goyer, appuyé par Mélanie Grenier et unanimement résolu :

- 1) d'accepter pour dépôt :
 - a) Les registres des chèques couvrant la période du 1^{er} au 31 mars 2016, portant les numéros :

MUNICIPALITÉ DE KIAMIKA

- M1600084 à M1600092, pour un montant de 32 130,39\$;
- C1600093 à L1600115, pour un montant de 6 756,95\$;
- L1600116 à C1600120, pour un montant de 8 210,59\$;
- P1600053 à P1600073, pour un montant de 14 385,49\$.

b) Les registres de chèques salaires, portant les numéros :

- D1600126 à D1600192 pour un total de 15 698,56\$ couvrant les périodes de paie se terminant les 5, 12, 19 et 26 mars 2016.

2) d'autoriser la secrétaire-trésorière/directrice générale adjointe à les payer à qui de droit.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions a débuté à 20 h 04 pour se terminer à 20 h 11. La période de questions a porté sur les sujets suivants :

- Demande pour passer le balai mécanique (qui ramasse le sable) sur le chemin de la Presqu'île;
- Demande pour réparer les nids de poule; demande à ce que ces travaux soient faits plus de 2 fois par année;
- Au cours de l'hiver, présence de « laveuse » dans le secteur du lac François.

Il est mentionné au contribuable que lorsqu'il remarque qu'un travail n'a pas été exécuté ou s'il désire que certains travaux soient réalisés, de communiquer immédiatement avec la municipalité.

2016-04-123

COMPTES DE LA POURVOIRIE ET DU CAMPING PIMODAN

Il est proposé par Julie Goyer, appuyé par Raymond Martin et unanimement résolu :

1) d'accepter pour dépôt les registres de chèques suivants:

a) Les registres généraux des chèques couvrant la période du 1^{er} au 31 mars 2016, portant les numéros :

- M1600011, pour un montant de 270,30\$;
- C1600012 à C1600014, pour un montant de 631,77\$;
- L1600015 à L1600018, pour un montant de 867,47\$.

b) Le registre de chèques salaires au montant de 52,32\$, portant le numéro D1600001 couvrant la période de paie se terminant le 12 mars 2016.

2) d'autoriser la secrétaire-trésorière/directrice générale adjointe à les payer à qui de droit.

ADOPTÉE

2016-04-124

ACHAT D'ENROBÉS BITUMINEUX DE TYPES EB-10S ET EB-14 POUR L'ANNÉE 2016 – OCTROI DU CONTRAT

CONSIDÉRANT

que suite à la demande de soumissions par appel d'offres sur invitation pour le contrat d'approvisionnement de 800 tonnes métriques d'enrobés bitumineux de types EB-10S et EB-14 (dossier AOI-16-03-01), deux (2) soumissions ont été reçues, soit :

- Pavage Wemindji inc., au prix de 88 815,89\$, taxes fédérale et provinciale incluses;
- PM Fabrication inc., au prix de 73 179,29\$, taxes fédérale et provinciale incluses.

MUNICIPALITÉ DE KIAMIKA

CONSIDÉRANT que les soumissions reçues sont conformes au devis dressé par la Municipalité de Kiamika en date du 14 mars 2016;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Robert LeBlanc, appuyé par Diane Imonti et unanimement résolu que le contrat d'approvisionnement pour environ 800 tonnes métriques d'enrobés bitumineux de types EB-10S et EB-14 soit octroyé à PM Fabrication inc. au prix de 73 179,29\$, taxes fédérale et provinciale incluses. L'entrepreneur devra se conformer à toutes et chacune des clauses contenues dans le document d'appel d'offres du 14 mars 2016 (dossier AOI-16-03-01).

ADOPTÉE

2016-04-125

VENTE DES TROIS (3) TERRAINS SUR LE CHEMIN CHAPLEAU – CONTRATS DE COURTAGE EXCLUSIF AVEC REMAX MONT-LAURIER

Il est proposé par Julie Goyer, appuyé par Denis St-Jean et unanimement résolu que Josée Lacasse, secrétaire-trésorière et directrice générale, soit autorisée à signer, pour et au nom de la Municipalité de Kiamika, trois (3) contrats de courtage exclusif avec ReMax Mont-Laurier 1998 inc. pour la vente des trois terrains suivants situés sur le chemin Chapleau :

- Lot 5 684 421, cadastre du Québec;
- Lot 5 684 422, cadastre du Québec;
- Lot 5 684 423, cadastre du Québec.

Chacun des contrats de courtage octroyés à ReMax Mont-Laurier 1998 inc. est de 500\$, plus les taxes fédérale et provinciale.

ADOPTÉE

2016-04-126

ÉTANG AÉRÉ – REMPLACEMENT DE LA SOUPAPE DE SURETÉ DU SURPRESSEUR NO 2

Il est proposé par Robert LeBlanc, appuyé par Raymond Martin et unanimement résolu d'acheter de Aerzen Canada, une soupape de sécurité @ 500mbar pour installer à l'usine d'épuration (étang aéré), au prix de 579,74\$, plus les taxes fédérale et provinciale.

ADOPTÉE

2016-04-127

SUBVENTION À LA PISTE DE COURSE DE KIAMIKA INC.

Il est proposé par Julie Goyer, appuyé par Denis St-Jean et unanimement résolu qu'une subvention de 1 000 \$ soit accordée à la Piste de course de Kiamika inc. pour l'amélioration de ses infrastructures. Pour l'obtention de cette subvention, l'organisme devra produire des factures.

Il est, de plus, résolu qu'un montant de 1000 \$ soit affecté du surplus libre pour le paiement de cette dépense.

ADOPTÉE

2016-04-128

RÉCURAGE DU RÉSEAU D'ÉGOUT ET INSPECTION TÉLÉVISÉE

Il est proposé par Mélanie Grenier, appuyé par Robert LeBlanc et unanimement résolu que AGI Environnement soit engagé pour effectuer le récurage des conduites d'égout et son inspection télévisée au prix de 6,35\$ du mètre linéaire, sur une distance de 1 417 mètres. À ce prix, il faut ajouter les taxes fédérale et provinciale. La compagnie devra également fournir un rapport avec les cotes PACP exigées par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT).

11 avril 2016

MUNICIPALITÉ DE KIAMIKA

Comme cette compagnie fait présentement des travaux à Mont-Laurier, nous leur demanderons s'ils peuvent nous faire un meilleur prix, ainsi l'inspection télévisée et le récurage des égouts seront faits avant l'été 2016.

Cette dépense sera payée entièrement par le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018 (TECQ).

ADOPTÉE

2016-04-129

RAPPORT BUDGÉTAIRE AU 31 MARS 2016

Il est proposé par Robert LeBlanc, appuyé par Denis St-Jean et unanimement résolu d'accepter pour dépôt le rapport budgétaire de la Municipalité de Kiamika au 31 mars 2016 (comparatifs annuels), tel que préparé par la secrétaire-trésorière et directrice générale adjointe.

ADOPTÉE

2016-04-130

ADOPTION DU RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT POUR L'EXERCICE FINANCIER TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2015

Il est proposé par Diane Imonti, appuyé par Julie Goyer et unanimement résolu que le rapport de l'auditeur indépendant pour l'exercice terminé le 31 décembre 2015, tel que présenté par Allard Guilbault Mayer Millaire Richer inc., soit accepté et déposé aux archives. Ce rapport est daté du 4 avril 2016.

ADOPTÉE

2016-04-131

ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2015

Il est proposé par Diane Imonti, appuyé par Denis St-Jean et unanimement résolu que le rapport financier consolidé pour l'exercice terminé le 31 décembre 2015, tel que présenté par Allard Guilbault Mayer Millaire Richer inc. soit accepté et déposé aux archives.

ADOPTÉE

2016-04-132

NOMINATION D'UN AUDITEUR INDÉPENDANT POUR L'EXERCICE FINANCIER SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2016

Il est proposé par Diane Imonti, appuyé par Denis St-Jean et unanimement résolu que la firme Allard Guilbault Mayer Millaire Richer inc. soit mandatée pour faire l'audit des livres de la Municipalité de Kiamika pour l'exercice financier qui se terminera le 31 décembre 2016.

ADOPTÉE

2016-04-133

ASSURANCE COLLECTIVE – DÉLÉGATION POUR SOUMISSION

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Kiamika offre à son personnel une assurance collective en association avec un regroupement d'autres municipalités locales de la région des Laurentides;

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres public doit être lancé en vue du contrat annuel prévu pour débuter le 1^{er} juin 2016;

CONSIDÉRANT qu'un cahier des charges a été élaboré par ASQ CONSULTANT, cabinet en avantages sociaux et M. Pierre Piché, conseiller en assurance et rentes collectives, avec la collaboration étroite des représentants des municipalités locales participantes;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Wentworth-Nord a proposé d'agir au nom de tous pour le processus d'appel d'offres et de réception des soumissions;

11 avril 2016

MUNICIPALITÉ DE KIAMIKA

CONSIDÉRANT les dispositions prévues aux articles 14.3 et 14.4 du Code municipal du Québec;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Diane Imonti, appuyé par Mélanie Grenier et unanimement résolu :

Que la Municipalité de Kiamika délègue à la Municipalité de Wentworth-Nord son pouvoir de demander des soumissions pour le prochain contrat d'assurance collective et accepte implicitement d'être liée envers le soumissionnaire dont la soumission aura été acceptée par le délégataire.

Qu'une copie conforme de la présente résolution soit transmise à monsieur Pierre Piché du cabinet ASQ Consultant en avantages sociaux.

ADOPTÉE

2016-04-134

ASSURANCE COLLECTIVE – MANDAT À ASQ CONSULTANT EN AVANTAGES SOCIAUX

CONSIDÉRANT que le cabinet ASQ Consultant en avantages sociaux effectue la gestion du régime d'assurance collective des municipalités membres de la région des Laurentides depuis 2009 et qu'il a participé à la rédaction de l'actuel cahier des charges, en collaboration avec l'ensemble des municipalités participantes;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Kiamika adhère à ce regroupement d'assurance collective;

CONSIDÉRANT que le cabinet ASQ Consultant en avantages sociaux a déposé une offre de services afin de nous appuyer dans la gestion de ce regroupement régional;

CONSIDÉRANT que la rémunération payable au cabinet ASQ CONSULTANT est incluse dans les coûts qui nous seront proposés par l'assureur qui aura été retenu et qu'aucune autre somme d'argent supplémentaire ne sera requise;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Mélanie Grenier, appuyé par Julie Goyer et unanimement résolu :

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit.

Que le Conseil municipal de Kiamika confie à ASQ Consultant en avantages sociaux, le mandat de gestion de ce regroupement régional d'assurance collective.

Qu'une copie conforme de la présente résolution soit transmise à monsieur Pierre Piché du cabinet ASQ Consultant en avantages sociaux.

ADOPTÉE

2016-04-135

REDDITION DE COMPTES POUR LE PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU LOCAL 2015

ATTENDU que le ministère des Transports a versé une compensation de 233 934 \$ pour l'entretien du réseau routier pour l'année civile 2015;

ATTENDU que les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité;

11 avril 2016

6526

MUNICIPALITÉ DE KIAMIKA

ATTENDU que la présente résolution est accompagnée de l'annexe A identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées;

ATTENDU qu'un auditeur externe a présenté le 3 mars 2016, soit dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes, l'Annexe B ou un rapport spécial de vérification externe dûment complété.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Julie Goyer, appuyé par Mélanie Grenier et unanimement résolu et adopté que la Municipalité de Kiamika informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

ADOPTÉE

2016-04-136

DEMANDE DE TRAVAUX À LA CAISSE DESJARDINS DU CŒUR DES HAUTES-LAURENTIDES - PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 25, RUE PRINCIPALE

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Kiamika projette acquérir la propriété située au 25, rue Principale appartenant à la Caisse Desjardins du Cœur des Hautes-Laurentides;

CONSIDÉRANT qu'au cours des dernières semaines, les infrastructures en pavé-uni ainsi que les murs de soutien se sont grandement affaissés et se sont désassemblés;

CONSIDÉRANT qu'une estimation doit être faite par Paysagement Lacelle pour les correctifs à apporter à ces infrastructures;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Denis St-Jean, appuyé par Julie Goyer et unanimement résolu qu'avant de procéder à l'achat de l'immeuble pour le prix de 125 000\$, la Municipalité de Kiamika demande à la Caisse Desjardins du Cœur des Hautes-Laurentides d'apporter les correctifs nécessaires aux infrastructures en pavé-uni ainsi qu'aux murs de soutien qui se sont affaissés et désassemblés.

La Municipalité de Kiamika est disposée à effectuer elle-même ces travaux, en autant que la Caisse déduise du prix de vente de l'immeuble le coût relatif aux travaux correctifs pour le pavé-uni et les murs de soutien, selon une estimation qui sera faite par Paysagement Lacelle.

ADOPTÉE

2016-04-137

SABLIÈRE KAR-HA-KON – AUTORISATION DES TRAVAUX DE BÛCHAGE ET DE DÉCAPAGE DU SITE

Il est proposé par Julie Goyer, appuyé par Denis St-Jean et unanimement résolu que pour l'ouverture de la sablière Kar-Ha-Kon :

- Que Gustave Boudrias soit engagé avec sa débusqueuse au taux horaire de 100\$, plus les taxes fédérale et provinciale (main d'œuvre et machinerie). Il est également résolu de lui payer un montant maximal de 225\$, plus taxes, pour le déménagement de la débusqueuse. L'ensemble de ces dépenses est estimé à 2 625\$, plus les taxes fédérale et provinciale.

MUNICIPALITÉ DE KIAMIKA

- Qu’Arsène Nantel soit engagé avec un bulldozer au taux horaire de 120 \$, plus les taxes fédérale et provinciale. Il est également résolu de payer un montant maximal de 460\$, plus les taxes fédérale et provinciale, pour la location d’un fardier. L’ensemble de ces dépenses est estimé à 2 860 \$, plus les taxes fédérale et provinciale.

ADOPTÉE

2016-04-138 **OCTROI D’UN CONTRAT À 2626-3350 QUÉBEC INC. POUR LE CONCASSAGE DE 3 000 TONNES MÉTRIQUES DE CONCASSÉ MG-20**

Il est proposé par Julie Goyer, appuyé par Mélanie Grenier et unanimement résolu qu’un contrat soit conclu avec 2626-3350 Québec inc. pour le concassage de 3 000 tonnes métriques de concassé MG-20 à la sablière Kar-Ha-Kon, au prix de 6,25\$ la tonne métrique, plus les taxes fédérale et provinciale, dépense de l’ordre de 21 558\$, taxes fédérale et provinciale incluses.

ADOPTÉE

2016-04-139 **ADOPTION DU RÈGLEMENT R-247 MODIFIANT LE RÈGLEMENT R-156 DÉCRÉTANT L’IMPOSITION D’UNE TAXE AUX FINS DU FINANCEMENT DES CENTRES D’URGENCE 9-1-1**

**MUNICIPALITÉ DE KIAMIKA
M.R.C. D’ANTOINE-LABELLE
PROVINCE DE QUÉBEC**

RÈGLEMENT R-247

**MODIFIANT LE RÈGLEMENT R-156
DÉCRÉTANT L’IMPOSITION D’UNE TAXE
AUX FINS DU FINANCEMENT
DES CENTRES D’URGENCE 9-1-1**

Le conseil décrète ce qui suit :

1. L’article 2 du règlement no R-156 est remplacé par le suivant :
 2. À compter du 1^{er} août 2016 est imposée sur la fourniture d’un service téléphonique une taxe dont le montant est, pour chaque service téléphonique, de 0,46\$ par mois par numéro de téléphone ou, dans le cas d’un service multiligne autre qu’un service Centrex, par ligne d’accès de départ.
2. Le présent règlement entre en vigueur à la date de la publication d’un avis à cet effet que le ministre des Affaires municipales et de l’Occupation du territoire fait publier à la *Gazette officielle du Québec*.

ADOPTÉ À L’UNANIMITÉ

À la séance ordinaire du 11 avril 2016, par la résolution 2016-04-139, sur proposition de Julie Goyer, appuyé par Denis St-Jean.

Christian Lacroix, maire

Josée Lacasse, directrice générale

ADOPTÉ

11 avril 2016

6528

MUNICIPALITÉ DE KIAMIKA

2016-04-140

ANNULATION DE L'AVIS DE MOTION POUR L'ADOPTION DU RÈGLEMENT R-247 REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT R-156 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE AUX FINS DU FINANCEMENT DES CENTRES D'URGENCE 9-1-1

Il est proposé par Diane Imonti, appuyé par Denis St-Jean et unanimement résolu d'annuler l'avis de motion qui avait été donné lors de la séance ordinaire du 14 mars 2016 pour l'adoption du règlement R-247 remplaçant le règlement R-156 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1.

ADOPTÉE

2016-04-141

SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE – RAPPORT ANNUEL 2015

Attendu que le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC d'Antoine-Labelle est entré en vigueur le 3 juin 2005;

Attendu que l'article 35 de la Loi sur la Sécurité incendie prescrit que chaque municipalité doit adopter un rapport d'activités annuel;

Attendu que le ministère de la Sécurité publique a fourni un modèle de présentation du rapport annuel avec ses exigences;

Attendu que le rapport d'activités 2015 de la MRC d'Antoine-Labelle intègre le bilan des réalisations de la Municipalité de Kiamika en lien avec le plan de mise en œuvre locale adopté et intégré au schéma ;

En conséquence, il est proposé par Julie Goyer, appuyé par Mélanie Grenier et résolu unanimement que le rapport d'activités 2015, tel que déposé, soit adopté et transmis au ministère de la Sécurité publique par la MRC d'Antoine-Labelle.

ADOPTÉE

2016-04-142

ADHÉSION DE LA MUNICIPALITÉ À LA CHARTE DES PAYSAGES NATURELS ET BÂTIS DES LAURENTIDES

ATTENDU QUE les paysages font partie intégrante de notre patrimoine naturel, culturel et collectif;

ATTENDU QUE les paysages englobent tous les éléments physiques et humains d'un milieu;

ATTENDU QUE les paysages reflètent, d'une manière globale et rapide, l'état d'un milieu;

ATTENDU QUE le développement de la région des Laurentides, sa qualité de vie et sa prospérité reposent en grande partie sur la qualité et l'intégrité de ses paysages;

ATTENDU QUE certains modes de développement et pratiques d'exploitation entraînent la détérioration des paysages des Laurentides;

ATTENDU QU' il s'avère essentiel de prendre des mesures pour assurer la protection des paysages de la région;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mélanie Grenier, appuyé par Robert LeBlanc et unanimement résolu d'endosser la Charte des paysages naturels et bâtis des Laurentides.

ADOPTÉE

11 avril 2016

6529

MUNICIPALITÉ DE KIAMIKA

2016-04-143

CHANGEMENT DE POSTE DU TRAVAILLEUR NUMÉRO 112

Il est proposé par Julie Goyer, appuyé par Raymond Martin et unanimement résolu qu'à partir du 11 avril 2016, le travailleur numéro 112 occupera le poste de journalier classe 1 (échelon 1) au lieu de journalier.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussignée, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses décrites aux résolutions numéros 2016-04-122 à 2016-04-128, 2016-04-137 et 2016-04-138 sont projetées par le conseil de la Municipalité de Kiamika.

Josée Lacasse
Secrétaire-trésorière/directrice générale

PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions a débuté à 20 h 55. Aucun contribuable ne se manifeste lors de la période de questions.

2016-04-144

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Julie Goyer, appuyé par Denis St-Jean et unanimement résolu que la séance soit levée. Il est 20 h 56.

ADOPTÉE

Christian Lacroix, maire

Josée Lacasse, sec.-trés./dir. générale

Je, Christian Lacroix, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec ».

Christian Lacroix, maire